

Assemblée Générale du 22 Février 2020
portant sur l'année 2019

PROCES-VERBAL

L'assemblée générale du Comité Régional Aéronautique Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est réunie sur convocation de son Président, le 22 février 2020 à 10h00 sur l'aérodrome de AIX LES MILLES, dans les locaux de l'AC AIX MARSEILLE.

Conformément à ses statuts, l'ordre du jour comportait la présentation des différents rapports, moral, financier ainsi que le rapport des Vérificateurs des comptes, diverses interventions de responsables de secteurs.

Nombre de Clubs, membres actifs, titulaires du droit de vote : 30 Aéroclubs, 6 Comités départementaux, Président du Comité régional.

Membres présents ou représentés : 25 Clubs, 3 Présidents de Comité Départementaux, et le Président du CRA 12.

Présents ou représentés : AC Haute Provence, AC Personnel du SEFA, AC Alpin, Quatre vallées, Val de Durance, AC Cote d'Azur, Antibes, UACA, AC Marseille Provence, Louis Rouland, ACAM, Rossi-Levallois, AEROBATIC, Louis Bonte, Soleil XIII, Cadarache Provence, Manosque Vinon, AC Soleil 83, Castel Mauboussin, APCAP, Aéroclub DU VAR, Comtat Venaissin, Haut Comtat, Plan de Dieu, Vauclusien, CDA 05 - 83 - 84, CRA12.

En l'absence de modifications statutaires, aucun quorum n'est exigé et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Présentation des rapports annuels :

Rapport Moral :

L'assemblée entend le rapport du Président qui rappelle les événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée et présente les projets élaborés pour cette nouvelle année. Il est notamment rappelé que les Aéroclubs ne pourront prétendre à une aide du Comité Régional qu'en fonction de leurs participations aux différents événements.

Rapport d'Activités :

Le rapport d'activité fait ressortir la nécessité d'un travail en profondeur qui reste à accomplir pour fidéliser et augmenter le nombre de pilotes licenciés à l'année, malgré l'augmentation du nombre de licences, tout particulièrement dans le secteur "plaisir du vol".

Rapport Financier :

Le Trésorier présente le compte de résultat 2019 ainsi que le bilan au 31.12.2019. Les Vérificateurs des comptes donnent lecture de leur rapport établi à la suite du contrôle effectué. Ils proposent à l'assemblée de donner quitus au Trésorier pour la gestion de l'association.

Un vote à main levée a lieu sur les rapports et le quitus.

RAPPORT MORAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,

QUITUS AU TRÉSORIER : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Budget prévisionnel 2020 :

Le budget prévisionnel établi par le Comité Directeur est présenté par le Trésorier et soumis au vote de l'assemblée. **Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Renouvellement du mandat des Vérificateurs des comptes :

Monsieur Denis DESHAYES et Monsieur Jean De MESLON sont mandatés pour l'exercice 2020,

Diverses interventions : Equipe technique régionale, Voltige, Rallye Aérien, ANR, Correspondant sécurité prévention, Espaces aériens,...

Le Président remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close l'assemblée générale 2020.

SALON EYGUIÈRES, le 22 février 2020

Le Président
Jacques LAURAC



COMITÉ RÉGIONAL AÉRONAUTIQUE
RÉGION SUD - CRA 12
Chemin de la Badesse
13290 AIX EN PROVENCE Les MILLES
SIRET : 482 722 683 00018
RNA : W131000963

Le Secrétaire Général
Alain MORELLE



AG CRA PACA du 22/02/2020

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs, merci de vous être déplacés jusqu'à Aix Les Milles.

Un grand merci à Alain SEGUIN Président, et aux membres de l'aéroclub d'Aix Marseille de nous accueillir dans leurs murs pour cette assemblée générale 2020.

- L'ordre du jour de cette assemblée vous a été communiqué avec la convocation que vous a adressée Alain Morelle, notre secrétaire.

- Comme à l'accoutumée, je vais maintenant vous exposer le rapport moral portant sur l'année 2019, les projets 2020 et quelques petits rappels.

- **Brièvement, un rappel chronologique des événements les plus marquants de l'année 2019 :**

-14 mars : réunion DSAC-SE et FFA à Aix où deux sujets ont été abordés : passage en DTO et REX FFA. Le passage en DTO tout d'abord devait être effectué avant le 9 avril 2019. La quasi majorité des clubs de notre comité régional a respecté les délais au travers de déclaration faites sur SMILE AEROCLUB. Ceux qui étaient ATO le sont restés en grande partie. Je reviendrai sur cette déclaration DTO un peu plus loin dans mon exposé.

Concernant le REX FFA, trop peu de clubs en France l'utilisent à bon escient par crainte et par difficulté de compréhension de son fonctionnement. Je laisse le soin à Christian NATUREL de vous éclairer sur ce sujet, ultérieurement, sachant que, seuls 165 clubs utilisent le REX FFA

- Les 25 et 26 mai, meeting aérien de la Fondation des Œuvres Sociales de l'AA avec plus de 30000 visiteurs, particulièrement réussi, avec un temps superbe mais un peu trop de vent. Ces deux mêmes jours, compétition de la coupe des Alpilles, où notre CRA a été représenté en qualité. Se pose cependant le problème de la féminisation dans ce type de compétition, problème qui touche également les autres disciplines sportives.

- Le 12 septembre, le tribunal de grande instance d'Aix a rendu son jugement à l'encontre de l'Aéroclub Marseille Provence, lequel se voit dans l'obligation de rembourser sa dette de 15000€ au comité régional. Vous remarquerez que je n'ai pas employé le terme de condamnation, terme que je n'apprécie guère, et nous attendons que cet aéroclub s'exécute. Je rappelle que cet argent est la propriété de tous les aéroclubs et dont le CRA en a la gestion et est responsable devant tous les membres.

- Le 7 décembre 1929, se tenait le congrès constitutif de la Fédération Nationale de l'Aéronautique. La FFA a aujourd'hui 90 ans. Un concours a été organisé dans IP et vous aviez jusqu'au 15 février pour répondre à un questionnaire vous donnant la possibilité de gagner de nombreux lots. Lors de l'AG de la FFA, il est prévu quelques manifestations pour fêter cet évènement.

- Les aides aux clubs en difficulté ont continué d'être honorées, et le trésorier pourra vous détailler ce qui a été accordé.

- 5 listes une ont été accordées en 2019, et je pense que ce quota devrait être maintenu pour 2020.

- les équipes, correspondant de sécurité et ETR sont passées régulièrement dans les

clubs et ces visites sont très appréciées. 100 fois sur le métier, remettez votre ouvrage, afin que la bonne parole soit portée et bien comprise.

- Vous savez enfin que le CRA s'est doté de différents matériels : remorque, tente, table, pour être utilisés lors de différentes manifestations. Il vous suffit d'en faire la demande et en fonction des disponibilités, vous pourrez en disposer.

Pour les clubs organisant des rallyes aériens, nous pouvons mettre également à disposition des logeurs.

- Toutes les aides que nous apportons aux clubs, sont dues aux versements fédéraux mais également aux subventions dont nous faisons la demande auprès du CNDS, de la région, et autres organismes d'état et privés. Mais les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir, et les choses vont se compliquer de plus en plus. J'y reviens un peu plus loin.

Nos subventions ont été maintenues et même un peu majorées pour l'année 2019, grâce au travail du trio JOUAN, PLANAS et PATRIS. Un grand merci à eux.

- Passons maintenant aux projets pour l'année 2020

- L'équipe technique régionale va se faire un plaisir de vous informer des différentes manifestations prévues :

- Tout d'abord, le CRA va organiser une journée de découverte aux différents types de rallyes aériens : précision et l'ANR (Air Navigation Race), afin de faire connaître ces disciplines et encourager les pilotes à y participer. La date retenue est le 4 avril.

- Une compétition non qualifiante, type ANR devrait être organisée en mai ou début juin.

- Une compétition type rallye de précision sera organisée quant à elle courant septembre (date à préciser) et permettra aux compétiteurs sélectionnés de participer aux rallyes inter régionaux, et pourquoi pas aux championnats de France. Le but est de trouver dans tous les CRA des pilotes capables de représenter la France dans les compétitions internationales. Chaque pilote participant déjà aux compétitions inter régionales peut bénéficier d'aide substantielle.

- N'oublions pas bien sûr la voltige avec la coupe des Alpilles. Alain Robichon vous développera le sujet mieux que je ne saurais le faire. Sachez cependant rechercher, vous présidents, des compétiteurs, et les pousser à se lancer.

Le CRA ne désespère pas de trouver une solution (location, achat pourquoi pas) à un avion de voltige qui pourrait tourner sur les différents aéroclubs.

- Toujours dans le cadre des compétitions, n'oublions pas le TAJP qui se déroulera du 17 juillet au 2 août, et cette année sponsorisé par AIR France et non plus HOP. Le CRA aide financièrement les participants, et là encore les présidents de clubs doivent solliciter les jeunes pilotes à aller vers cette participation. Vous trouverez sur le site de la FFA tous les renseignements et affiches à mettre en place dans vos clubs.

- Continuez de promouvoir les BIA, essayer de pousser les élèves qui ont réussi cet examen vers les licences jeunes ailes. Je vous rappelle que des bourses assez conséquentes sont offertes aux élèves pilotes de moins de 21 ans, et je ne peux que vous conseiller de les encourager vers cette voie.

- Nous continuerons nos efforts en matière de sécurité, avec des visites régulières dans les aéroclubs. Christian NATUREL développera un sujet peut-être mal interprété à savoir la place du Rex FFA.

- Je vous rappelle que la cotisation CRA sera de 170€ pour chaque aéroclub, pour l'année 2020, motion votée en 2019, lors de l'AG de la FFA.

- Quelques informations en vrac:

- Concernant les listes 1, il faut respecter une procédure particulière sous peine de se voir refuser cet avantage. Le pilote candidat doit se procurer le formulaire de demande sur le site fédéral, faire avaliser la demande par le président du club, qui la transmet au comité régional, lequel émettra un avis favorable ou défavorable, suivant ou non le respect des pré-requis. Ce dossier est ensuite transmis à la FFA qui le fera suivre à l'ENAC. Toute demande non conforme à cette procédure sera refusée purement et simplement.

Une nouveauté : il est possible que d'ici quelques mois, la FFA en accord avec la DGAC, au travers de l'ATO FFA puisse former des FI FFA, avec un niveau de formation identique à ce qui se fait actuellement avec l'ENAC. Cette formation sera cependant plus souple dans le temps, avec un financement sur les fonds propres de la FFA et participation modérée des clubs. Il s'agit essentiellement d'un renfort de proximité, s'adaptant au contexte sociologique actuel. Affaire à suivre.

La « liste 1 » restera attachée à la filière ENAC

- Vous avez que le brevet de base disparaît le 8 avril 2020, et est remplacé par la dénomination suivante : autorisation de base LAPL (ABL). La conversion de l'un vers l'autre est facile et automatique. Les prérogatives restent quasiment les mêmes avec possibilité de voler dans un rayon un peu plus important qu'actuellement autour de l'aérodrome de départ.

Parlons du théorique nécessaire pour obtenir l'ABL. 3 possibilités :

- **Avoir un Brevet de Base théorique** obtenu avant le 1er Janvier 2020 (date de fin d'organisation des examens théoriques BB)

- **Avoir un PPL Théorique ou un LAPL Théorique**

- **Avoir un Brevet d'Initiation Aéronautique.**

Quant à l'aptitude médicale, il faut que le pilote ait au minimum un certificat médical LAPL, PPL c'est mieux.

- Il nous faut parler maintenant de la réforme de la gouvernance du sport mise en application depuis début 2020, et appliqué à toutes les fédérations sportives. Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) disparaît, remplacé par l'Agence Nationale du Sport. Les services régionaux et départementaux disparaissent, remplacés par des DRAJÈS (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport).

La FFA se voit confier l'instruction des demandes de subventions des aéroclubs, des CDA et des CRA, au travers d'un Projet Sportif Fédéral : ce PSF servira de support à l'instruction des demandes de subvention.

Ainsi début mai les dossiers seront saisis et au 30 juin, la FFA transmettra les demandes à l'ANS. L'enveloppe pour l'année 2020 est fixée à 130K€.

- Je reviens sur les déclarations DTO. La FFA a développé l'outil SMILE AEROCLUB qui permet de traiter la déclaration initiale, ses modifications éventuelles et la transmission des dossiers à la DSAC.

Mais c'est sans compter sur la DSAC qui a décidé de développer l'outil METEOR dont l'objectif est de dématérialiser les échanges entre DSAC et les organismes qu'elle surveille (ATO, DTO, Cie aérienne, aéroports...). Tous les DTO sont déjà inscrits dans METEOR.

En fait SMILE et METEOR sont complémentaires et FFA et DSAC ont convenu qu'une interface permettant d'effectuer depuis SMILE des tâches réalisables sous METEOR serait développée afin de transmettre les informations à la DSAC et vice versa. Tout ce processus se fera progressivement au cours de l'année 2020, et ne devrait pas avoir d'impact sur votre activité de bénévole.

- Il nous faudra laisser la parole aussi à Patrick BOURCHET, qui veille perpétuellement sur les espaces aériens, mais pas que...puisque'il s'occupe aussi de formation (stages préFI, RSFI), mais il vous développera tout cela.

-J'en viens maintenant à des choses plus terre-à-terre, avec quelques rappels :

- Trop d'aéro-clubs ont toujours du retard à envoyer le rapport d'activité AERAL, ce qui n'est pas sans conséquences sur les statistiques fédérales. Il y en a même qui oublient de payer la cotisation club.

Je vous rappelle que la réception de ce compte rendu d'activité et le paiement des cotisations conditionne le versement de toutes subventions fédérales.

De plus, le CRA majore sur ses fonds propres la prime BIA.

Les clubs qui n'auront pas envoyé leur rapport d'activité ou qui auraient oublié de payer leur cotisation club ne toucheront aucune prime BIA, ni aucune autre subvention.

Enfin, toute absence aux AG régionales et fédérales s'accompagne des mêmes conséquences, si le club n'est pas au minimum représenté.

- Les journées portes ouvertes se dérouleront les 16 et 17 mai. Une campagne télévisée fera la promotion de ces JPO du 30 avril au 16 mai. N'oubliez pas de vous rapprocher vous des médias locaux afin d'attirer du public vers vos aéroclubs.

- Cette année l'AG de la FFA se tient à DIJON du 27 au 29 mars. Les réservations sont déjà ouvertes sur le site fédéral, aux personnes à jour de cotisation. N'oubliez pas d'envoyer vos questions écrites à l'aide de la fiche que vous trouverez sur le site FFA. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, n'oubliez pas d'envoyer vos pouvoirs (formulaire type sur le site fédéral) à un administrateur, ou aux présidents de vos connaissances qui s'y rendront. Peu de clubs de notre CRA se sont inscrits à cette AG

- Comme chaque année, vous pouviez participer au prix de la sécurité et j'espère que beaucoup de clubs auront déposé un dossier dans ce domaine sensible. La date limite de dépôt était le 20 février.

- Un grand merci à l'équipe ici présente qui travaille au sein du CRA afin de vous aider au mieux et véhiculer les informations fédérales pour qu'elles soient mieux comprises.

Avant de conclure, je voudrai juste vous rappeler ce qu'est votre fédération : 585 clubs affiliés, environ 45000 licenciés, 450 aérodromes, 2300 instructeurs, 2400 avions, 230000 vols en double commande et 2000 brevets et licences délivrés annuellement, tout cela chapoté par les bénévoles que vous êtes, et sans qui tout cela ne fonctionnerait pas.

La FFA s'est engagée dans une réflexion sur l'importance d'adapter nos actions au regard du contexte sociétal, économique et politique.

Notre aviation doit son succès et la pérennité de ce succès à la dimension associative de nos clubs qui fonctionnent quasi exclusivement avec des bénévoles. Il est important de suivre les évolutions tendanciennes du bénévolat. Une étude statistique récente montre qu'il y aura de plus en plus de bénévoles, mais qu'ils s'engageront moins sur la durée. C'est à nous d'intégrer ces paramètres dans la gestion de nos clubs, afin que nous puissions poursuivre notre belle aventure aéronautique.

Je vous remercie pour votre attention.

Signé JACQUES LAURAC - Président du CRA12 - Région SUD.

RAPPORT D ACTIVITÉ ANNÉE 2019

L'année 2019 sera marquée par une augmentation sensible des licenciés, tant au plan régional qu'au plan national.

Nous verrons cela en fin d'exposé.

Tout d'abord, un tableau avec quelques indicateurs, extrait des comptes rendus AERAL, que Marc JOUAN a préparé, nous constatons que :

- commentaires sur les augmentations et diminutions points par points.

Ensuite une courbe qui montre bien cette augmentation.

Nous pourrions nous enorgueillir de ces résultats, il convient néanmoins de tempérer ceux-ci.

En effet, nombre de licenciés sont des licenciés "JEUNES AILES" ou bien "PLAISIR DU VOL" que nous appelions "DECOUVERTE" l'an dernier, c'est à dire des licences temporaires à 8 Euros vendues aux passagers des vols à partage de frais élargis.

7 aéroclubs de la région sont concernés par ces licences "PLAISIR DU VOL",

9 aéroclubs ont parmi leurs membres des licenciés "JEUNES AILES"

Rappel : La licence "JEUNES AILES" s'inscrit dans le programme OBJECTIF BIA /

La Fédération souhaite engager le jeune dans un processus incitatif afin d'obtenir le BIA et d'enchaîner en cas de succès au BIA sur une formation au brevet de pilote.

Le principe est simple : le jeune qui suit une préparation au BIA peut souscrire pour un coût minimal et avant le **16 décembre**, au programme optionnel Objectif BIA.

Par cette adhésion spécifique optionnelle au programme « Objectif BIA », le jeune obtient :

- Une **Licence/Assurance Fédérale «Jeunes Ailes»**,
- Un **Abonnement** de 6 mois à **Info-Pilote** : janvier à Juin,
- Un contact Aéroclub privilégié pour la détermination d'un tuteur, et
- L'accès à des programmes partenaires FFA.

Après l'obtention de l'examen **BIA**, dès le 1er juillet, en payant la licence de l'année N+1 et l'abonnement à Info-Pilote de l'année N+1, **la FFA lui offre** :

- La **licence + l'assurance de l'année en cours**, et
- **L'abonnement à Info-Pilote de l'année en cours.**

Enfin au plan national

COMMENTAIRES DES CHIFFRES.

Pour terminer, les ACB ayant rendu le CR AERAL ont déclaré

être propriétaires de leurs aéronefs, dans une très large majorité, une vingtaine en location ou en prêt, près de la moitié constituée de ROBIN ou JODEL, une vingtaine de PIPER, 12 CESSNA, 29 AUTRES (DU DA20 AU DA40, quelques RALLYES, et enfin 4 APM20, 2 SPORTSTAR, PS28 ET MCR4S, TB10,...

22 salariés ou contractants à temps plein ou partiel

255 bénévoles, dont vous faites partie, et que nous remercions tous de leur engagement.

BILAN 2019

COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE PACA CRA12



BILAN au 31 Décembre 2019

ACTIF				PASSIF	
		Amortissement	Réalisé		
Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	FONDS ASSOCIATIFS	52 082,04 €
Disponibilités SG CC à rapprocher	11 783,33 €		11 783,33 €	Résultat 2018	3 007,77 €
Compte sur Livret Livret A	30 156,19 € 82 299,63 €		112 455,82 €		
SOUS TOTALS SUR COMPTES			124 239,15 €	Réserves solde	55 089,81 €
CREANCES en cours au 31/12			29 000,00 €	Fonds acquisition	90 000,00 €
Prêt ACMP	14 000,00 €	<i>procédure recouvrement en cours</i>			
Prêt ACHC VISAN	16 000,00 €	<i>fin : 01/06/2021</i>			
Compte BIA 2018	-1 000,00 €				
Non rapproché au 31/12	- 8 149,34 €		- 8 149,34 €		

TOTAUX

145 089,81 €

145 089,81 €

BILAN 2019

COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE PACA CRA12



BILAN au 31 Décembre 2019

ACTIF				PASSIF	
		Amortissement	Réalisé		
Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	FONDS ASSOCIATIFS	52 082,04 €
Disponibilités SG CC à rapprocher	11 783,33 €		11 783,33 €	Résultat 2018	3 007,77 €
Compte sur Livret	30 156,19 €		112 455,82 €		
Livret A	82 299,63 €				
SOUS TOTAL SUR COMPTES			124 239,15 €	Réserves solde	55 089,81 €
CREANCES en cours au 31/12			29 000,00 €	Fonds acquisition	90 000,00 €
Prêt ACMP	14 000,00 €	<i>procédure recouvrement en cours</i>			
Prêt ACHC VISAN	16 000,00 €	<i>fin : 01/06/2021</i>			
Compte BIA 2018	-1 000,00 €				
Non rapproché au 31/12	- 8 149,34 €		- 8 149,34 €		

TOTAUX

145 089,81 €

145 089,81 €



Comité Régional Aéronautique PACA - CRA12

Assemblée Générale du 22 février 2020

COMPTES DE RESULTAT ANNEE 2019

RECETTES 2019		€	
	2018	2 019	
			- €
COTISATIONS CLUB (150 x34)	4 800,00 €	5 120,00 €	4 740,00 €
LICENCES RISTOURNE FFA ()	24 293,77 €	16 858,10 €	16 858,10 €
SUBVENTIONS INSCRIPTIONS			19 980,00 €
SUBV FFA Plan de relance du sport ETR	800,00 €	1 400,00 €	
SUBVENTION FFA PILOTAGE DE PRECISION	6 500,00 €		
SUBVENTION PACA	6 000,00 €	6 000,00 €	
SUBVENTION CNDS	10 000,00 €	12 000,00 €	
Inscript Engagement CAMP. RALLYE	2 515,00 €	180,00 €	
AIDE FFA FORMATION FE		400,00 €	
AIDE FFA COMPETITION VOLTIGE			
VENTE PRODUITS AG FFA	1 472,00 €		
AG FFA SPONSORS	1 950,00 €		
AG FFA ACCOMPAGNANTS	1 350,00 €		
RECETTES DIVERSES			702,82 €
Intérêts Cpt / Livret	674,21 €	702,82 €	
TOTAL RECETTES	60 354,98		42 280,92

DEPENSES 2019		€	
	2018	2 019	
COTISATION			5 430,00 €
COTISATION FFA (105x36)	5 120,00 €	5 280,00 €	
COTISATION CROS, Ailes Brisées	150,00 €	150,00 €	
FONCTIONNEMENT			10 172,20 €
FOURNITURES BUREAU	140,96 €	505,70 €	
Déplac COMPETITIONS SPORT			
Equipement - Matériel Manifestations	2 597,47 €	294,00 €	
CoDir Déplacements	6 129,23 €	3 613,10 €	
CoDir Fonctionnement	2 277,33 €	1 494,90 €	
Représentation AG FFA	9 309,57 €	1 341,00 €	
AG CRA21	1 299,51 €	1 128,40 €	
Frais Justice Avocat		1 133,00 €	
Timbres Affranchissement	69,00 €	68,52 €	
COMMUNICATIONS Tél Web	504,18 €	377,42 €	
Frais bancaire	215,20 €	216,16 €	
ACTIVITE MISSIONS			17 082,64 €
BOURSES BIA	20 000,00 €	10 000,00 €	
MANIFESTATIONS JEUNES (BIA)	1 584,70 €	1 621,40 €	
COM DISCIPLINE . ESPACE AERIEN	430,95 €	475,00 €	
AERODROME		1 500,00 €	
ETR COMPETITIONS. VOLTIGE	982,64 €	1 229,00 €	
SECURITE SGS	539,16 €	2 257,24 €	
ORGANISATION FORMATION			6 190,11 €
ETR CHAMPIONNAT. RALLYE VOLTIGE	9 674,41 €	3 523,56 €	
MEETING AERIEN ORANGE RALLYE 83	1 263,16 €	1 466,55 €	
PROMOTION FFA VOLTIGE	5 146,61 €	800,00 €	
FORMATION RECYC INST	1 113,17 €	400,00 €	
MANIFESTATIONS SUBVENTIONS CLUBS			398,20 €
Manifestations Réceptions Dons	431,20 €	398,20 €	
ACTIVITE MISSIONS			
RALLYE , CLUB ETR	1 062,60 €		
TOTAL DEPENSES	70 041,05 €		39 273,15 €

TRESORERIE FIN EXERCICE		2 018	2 019	
SG COMPTE SUR LIVRET		30 066,09 €	30 156,19 €	124 239,15 €
SG COMPTE FCP				
SG COMPTE LIVRET A		81 686,91 €	82 299,63 €	
SG COMPTE COURANT		9 392,97 €	11 783,33 €	
TOTAL BANQUE				124 239,15 €

Dotation Amortissement		- €	- €
Dotation Provision Acquisition			
RESULTAT EXERCICE			3 007,77 €

Créances ou Dotations non perçues au 31/12			
Créances ACMP (Procédure en cours)		14 000,00 €	29 000,00 €
Créances AC HC		16 000,00 €	
Avoirs BIA		1 000,00 €	
TOTAL DES AVOIRS EXERCICE			153 239,15 €
CREDIT SUR COMPTE CLUBS	12 220,36 €	(-)	15 804,75 €
BIA 2019 CLUBS (à répartir sur AC)	10 000,00 €	10 000,00 €	
Avances sur prêts club			
Affecté sur compte 2019	770,00 €	5 430,00 €	
Non Rapproché 2019	1 450,36 €	374,75 €	
CREDIT :	5 000,00 €	(+)	7 655,41 €
DOTATION SUB REGION 2019		6 000,00 €	
Affecté sur comptes 2019	5 000,00 €	1 655,41 €	
TOTAL BANQUE RECTIFIE			145 089,81 €

VARIATION OPERATIONS EXERCICES 2018/2019		
REPORT DEBIT		1 000,00 €
REPORT CREDIT		9 686,07 €
		8 686,07 €

REPORT A NOUVEAU		au 1er janvier 2019
Éléments comptabilisés exercice N-1		133 395,97 €
Recettes 2019		42 280,92 €
Dépenses 2019		-39 273,15 €
TOTAL EXERCICE	au 31 déc 2019	145 089,81 €

PRESIDENT : JACQUES LAURAC

22/02/20

TRESORIER : Jean Pierre PLANAS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'AG 2019, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Comité Régional Aéronautique n° 12 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont présentés par le Trésorier Jean-Pierre Planas.

J'ai effectué l'audit par échantillonnage et j'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie donc que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Denis DESHAYES

CRA

PACA



BUDGET PREVISIONNEL 2020



Fédération
Française
Aéronautique

BUDGET PREVISIONNEL 2020



RECETTES		
Code		
70110	FFA Ristournes Licences	18 000,00 €
70120	INSCRIPTION Engagements	2 000,00 €
73100	COTISATIONS Aéroclubs (30x170)	5 100,00 €
74100	SUBVENTIONS ANS	10 000,00 €
74200	SUBVENTIONS CR PACA REGION SUD	51 800,00 €
75850	FFA ACTIONS ETR RALLYE VOLTIGE	1 500,00 €
75851	AIDE COMPETITION VOLTIGE	1 000,00 €
76800	DIVERS PRODUITS FINANCIERS	600,00 €

74300 SPONSORS MECEMAT

DEPENSES		
Code		
60110	COTISATIONS (reversées FFA 30x170€)	5 100,00 €
60120	COTISATION CROS + Cotis diverses	400,00 €
60225	FOURNITURES Bureau MATERIEL Expo.	2 000,00 €
62512	DEPLACEMENT COM DIR	5 000,00 €
62522	FONCTIONNEMENT COM DIR	3 000,00 €
62524	ASSEMBLEE GENERALE CRA FFA	5 000,00 €
62600	COM. INTERNET POSTE - SITE AEROPACA	1 800,00 €
66800	DIVERS FRAIS FINANCIERS	200,00 €
62260	HONORAIRES AVOCAT	2 500,00 €
		25 000,00 €

62560	COMMISSION JEUNES FORMATION	5 000,00 €
62561	ACTIONS BIA FORMATION ANIMATION	10 000,00 €
62562	COMM. Entretien AERODROMES	1 500,00 €
62563	COMM. DISCIP. - ESP. AERIEN	1 000,00 €
62564	COMM. MATERIEL AERO	2 000,00 €
62565	COMM. SECURITE - SGS	3 000,00 €
625660	ETR MISSIONS - FONCTIONNEMENT	3 500,00 €
625661	ETR-Fonction & Invest RALLYE AERIEN	2 750,00 €
625662	SECUR: ENTRAINEMENT SIMULATEUR	0,00 €
625663	ETR-PROMOTION TOUR AERIEN HOP	1 000,00 €
625664	ETR-RALLYES AERIEN (Region, CDA, ANR)	6 750,00 €
625665	ETR-SECURITE SIMULATEUR & VOLS MISE EN	7 000,00 €
625666	ETR-COMPETITION VOLTIGE (Promo & coupe)	5 000,00 €
625667	EXPLOIT AVION ELECTRIQUE ECOLE	5 000,00 €
62568	FORMATION ENCADREMENT FI FE	8 500,00 €
62570	RECEPTION REPRESENTATION	3 000,00 €
		65 000,00 €

90 000,00 €

90 000,00 €